

Maire aux agissements douteux

Par pipMcDohl, le 31/07/2012 à 15:45

Bonjour,

le maire de ma ville se propose d'exproprier plusieurs personnes, dont je fais parti, dans l'intérêt de la commune.

le motif officiel de ces expropriations est la création d'un parking et de sa voie d'accès en proximité du centre ville.

mais le motif réel que je suspecte fortement est la création d'un accès vital à un chantier de construction

historique:

un promoteur immobilier à lancé un projet de lotissement mais pour cela il a du obtenir le permis de construire du maire

le maire a refusé de lui donner à moins que le promoteur ne fasse appel à une SEM bien précise pour la mise en oeuvre du chantier

(je le tiens de la bouche même du promoteur)

hors c'est apparemment interdit puisque : "Elle [une SEM] ne doit pas fausser le jeu normal de la concurrence."

source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Soci%C3%A9t%C3%A9_d%27%C3%A9conomie_mixte

De plus le chantier de construction du lotissement a commencé mais à défaut d'avoir un accès secondaire, il ne pourra pas être mené à bien

la construction ferme progressivement le premier accès et empêchera à terme :

- le passage des engins lourds permettant l'apport en béton.
- le retrait des grues et autres gros engins à la fin du chantier.

le maire, qui est aussi le président de la SEM, prends prétexte de vouloir créer un parking de 100 places derrière le lotissement pour créer cet accès secondaire salvateur aux frais de la commune.

le parking lui même n'est pas justifié puisqu'on peu assez facilement trouver une place où se garer en dehors de brèves heures de pointe et de quelques évènements ponctuels ce projet de parking prend même à contrepied un projet d'aménagement d'un espace naturel à vocation de lieu de loisir et détente sur la rive d'une rivière adjacente au lotissement en construction

l'enquête publique, qui est prévue pour justifier la mise en oeuvre de ce parking superflu, est donc une mascarade faites pour justifier de créer un accès qui en vérité est destiné au chantier du lotissement

les documents et études prouvant la nécessité de créer ce parking en urgence (besoin du chantier du lotissement oblige) semblent pour l'instant faire défauts tout semble indiquer que le maire compte user de sa main mise sur le conseil municipal pour faire passer en force son projet de parking

je souhaite donc des indications sur la marche à suivre pour pouvoir faire valoir mon opinion sachant que s'adresser à la mairie est voué à une perte de temps

merci à ceux qui répondront :)